

ARRETE
PORTANT MISE A DISPOSITION
DE M.....
GRADE.....

Le Maire (ou le Président) de,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu la convention de mise à disposition passée entre (collectivité d'origine) et (organisme d'accueil), annexée au présent arrêté,
Considérant que l'organe délibérant de (collectivité d'origine) a été préalablement informé de la mise à disposition de M.....,
Considérant que M..... a pris connaissance de la convention et a donné son accord pour sa mise à disposition par courrier en date du,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du, M est mis(e) à disposition totale (ou partielle à raison de ... heures hebdomadaires) auprès de..... (organisme d'accueil) pour une durée de (durée maximale de trois ans, renouvelable par périodes n'excédant pas trois ans).

ARTICLE 2 : Pendant cette période, M..... percevra la rémunération correspondant à son grade, versée par (collectivité d'origine).

ARTICLE 3 : A l'issue de la mise à disposition, l'intéressé(e) sera réaffecté(e) dans les fonctions qu'il (ou elle) exerçait ou réintégré(e) dans un emploi que son grade lui donne vocation à occuper.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé(e), sera transmise :
- au Président du Centre de Gestion,
- au Comptable de la collectivité.

Fait à.....,
Le.....,

(Nom, prénom et qualité de l'auteur)

Signature

Notifié à l'agent le.....

Signature de l'agent